

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Uashat mak Mani-utenam, le 22 avril 2025 — Le comité d'application du code électoral de Uashat mak Mani-utenam a le plaisir d'annoncer la nomination de Me Alexis Wawanoloath, de la firme Neashish & Champoux S.E.N.C., à titre de président d'élection pour la période électorale en cours.

Cette nomination a été effectuée conformément aux articles 2.13 à 2.15 du code électoral de la communauté, à la suite d'un appel d'offres ayant pris fin le 17 avril 2025.

Les soumissionnaires devaient satisfaire aux critères suivants :

- Être membre du Barreau du Québec;
- Posséder une expérience en droit électoral, administratif, autochtone et en gouvernance;
- Ne pas avoir représenté ou conseillé un ou plusieurs élus en exercice dans le cadre de leurs fonctions;
- Fournir une démonstration de l'expérience pertinente;
- Présenter une proposition d'honoraires incluant les frais professionnels et les dépenses prévues;
- Indiquer s'ils ont déjà représenté ou conseillé Innu Takuaikan ou l'un de ses membres, sans divulguer d'informations protégées par le secret professionnel.

Quatre candidatures ont été reçues. Après analyse, le comité a retenu celle de Me Wawanoloath, qui répond à l'ensemble des exigences de l'appel d'offres. Notamment, sa participation à la révision du code électoral actuel a contribué à l'adoption d'un cadre modernisé, mieux adapté aux réalités d'ITUM. En tant que collaborateur à cette réforme, il connaît en profondeur les nouvelles dispositions et comprend l'importance d'une mise en œuvre rigoureuse et équitable.

Me Wawanoloath supervisera désormais l'ensemble du processus électoral. Il s'engage à respecter les délais, à garantir la neutralité du processus et à maintenir une communication continue avec le comité d'application du code électoral.

À compter de maintenant, le comité d'application n'a plus de rôle décisionnel dans le processus électoral. Sa mission consiste uniquement à veiller à l'application du code électoral.

Toutes les prochaines communications liées aux élections seront émises directement par le président d'élection, Me Wawanoloath.

Source: Comité d'application du code électoral